

FICHE
THEMATIQUE

« LES CONDUCTEURS NOVICES »

DATE DE PARUTION :
FEVRIER 2018

DEFINITIONS :

Accident corporel :

Accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique, impliquant au moins un véhicule, ayant eu pour conséquence humaine au moins une victime et ayant fait l'objet d'un procès-verbal des forces de l'ordre.

Tué

Victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

Blessé

Victime admise dans un hôpital plus de 24heures (BH) ou ayant fait l'objet de soins médicaux, non hospitalisée ou admise comme patiente à l'hôpital moins de 24 heures (BNH).

OBSERVATOIRE DE LA SECURITE ROUTIERE
D.DOPPLER – LE CŒUR

SERVICE DE LA SECURITE ET DE LA CIRCULATION ROUTIERES



CRITERE DE L'ETUDE

L'étude porte sur l'implication des conducteurs novices dans les accidents mortels de la circulation routière survenus en Nouvelle-Calédonie durant la période de 3 ans couvrant les années 2015 à 2017 complètes.

- Les conducteurs novices désignent les conducteurs dont l'ancienneté du permis de conduire est inférieure à deux ans.
- Les catégories considérées en Nouvelle-Calédonie sont les cyclomoteurs, les quadricycles légers et lourds à moteur, les motocyclettes légères et lourdes, les véhicules de tourisme, les véhicules utilitaires, les camions et les véhicules de transport en commun car ces véhicules nécessitent l'obtention d'un permis pour les utiliser sur une voie ouverte à la circulation publique.

ANALYSE

Part des conducteurs impliqués dans un accident mortel en fonction de l'expérience et de la tranche d'âge

Global	Conducteurs <18 ans	Conducteurs 18-25 ans	Conducteurs >25 ans	Total
Permis de conduire < 2 ans	3	14	4	21
Permis de conduire ≥ 2ans	0	14	83	97

La part des **conducteurs novices** impliqués dans un accident mortel pendant la période 2015-2017 est de

17,8%

En métropole, cette part s'élève à 14,2% dans les accidents mortels 2016.

Cette part varie de 30,0% à Nouméa à 15,3% sur le reste de la Nouvelle-Calédonie

La part des **conducteurs 18-25 ans novices** impliqués dans un accident mortel pendant la période 2015-2017 est de **50,0%**.

Cette part varie de 75,0% à Nouméa à 45,8% sur le reste de la Nouvelle-Calédonie.

Résultats détaillés par zone de compétence - Police / Gendarmerie

	Conducteurs <18 ans	Conducteurs 18-25 ans	Conducteurs >25 ans	Total
Zone de compétence Police => Nouméa				
Permis de conduire < 2 ans	3	3	0	6
Permis de conduire ≥ 2ans	0	1	13	14
Zone de compétence Gendarmerie => Hors Nouméa				
Permis de conduire < 2 ans	0	11	4	15
Permis de conduire ≥ 2ans	0	13	70	83

SOURCE INITIALE DES DONNEES : FICHER BAAC – VERSION DU 31/01/2018

Ces chiffres peuvent évoluer en fonction des mises à jour des bases de données formant le fichier Nouvelle-Calédonie des accidents de la route